

FRANCE ET SUISSE

PROPOSITION SUR LES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

En cas d'attaque, les infrastructures critiques, comme les ressources-clés, peuvent représenter un risque de destructions considérables et être à l'origine d'effets catastrophiques sur la santé et de pertes humaines massives, assimilables à celles résultant de l'utilisation d'une arme de destruction massive.

En considération de ce qui précède, la Conférence du Désarmement décide d'établir sous le point approprié de l'ordre du jour un groupe d'experts gouvernementaux ouvert à tous qui discutera et élaborera un recueil des meilleures pratiques destinées à assurer la sécurité et la sûreté des infrastructures critiques civiles. Ce groupe tiendra compte et ne dupliquera pas les travaux sur les infrastructures civiles critiques dans d'autres enceintes multilatérales.

Ce groupe d'experts gouvernementaux présentera à la Conférence du Désarmement un rapport sur ses travaux avant la fin de la session 2006.

Il est entendu que l'adoption de cette décision sera sans préjudice de toutes autres décisions visant à l'adoption d'un programme de travail d'ensemble.

—